



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 juillet 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 2113 (2013), dans lequel le Conseil de sécurité me priait de lui faire rapport tous les 90 jours sur les progrès réalisés dans l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le rapport qui suit présente un état actualisé et une analyse de la situation au Darfour pour la période écoulée depuis la date de mon dernier rapport, le 15 avril 2014 (S/2014/279), jusqu'au 15 juillet 2014, ainsi qu'un exposé mis à jour des progrès accomplis dans le sens des objectifs révisés, qui ont été approuvés par le Conseil dans sa résolution 2148 (2014) et de la rationalisation des opérations de la MINUAD. Il présente également des recommandations sur la nouvelle prorogation du mandat de la MINUAD, qui, conformément à la résolution 2113 (2013), doit venir à expiration le 31 août 2014.

II. Vue d'ensemble et analyse de la dynamique du conflit et de la situation opérationnelle au Darfour

A. Analyse des tendances actuelles et de la dynamique du conflit au Darfour

2. La période à l'examen a été marquée par la poursuite des affrontements entre forces gouvernementales et groupes rebelles, et par des tensions intertribales et un accroissement de la criminalité, qui ont eu un effet important sur la population civile, en particulier au Darfour septentrional, central et méridional. Après plusieurs semaines consécutives de dégradation continue de la sécurité et des attaques contre la population civile au premier trimestre de 2014, la violence a considérablement diminué en mai, avant de reprendre de nouveau à la mi-juin. Les opérations de la Force d'appui rapide ont été considérablement réduites durant la période considérée.

Combats entre forces gouvernementales et groupes rebelles

3. Au Darfour septentrional, d'après des sources locales, des frappes aériennes des Forces armées soudanaises auraient touché le 7 avril le village de Lill, près de Oum Barou, faisant un mort et huit blessés civils. Il a aussi été signalé que, le 26 avril, une frappe aérienne contre le village d'Orschi a entraîné la mort de trois



civils et la destruction d'un point d'eau, d'un marché et d'une école. Les 8 et 28 avril, les Forces armées soudanaises auraient procédé à des frappes aériennes ciblées sur des éléments du Front révolutionnaire soudanais contre les villages de Kounjara, Tarne et Thabit.

4. Au Darfour central, il a été fait état de frappes aériennes des Forces armées soudanaises, le 26 avril, contre les villages de Noume, Tagora et Tajina, venant, à la suite de celles qui avaient visé en mars les villages de Rofata, Logu et Osajiang. Le 28 avril, l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW) aurait attaqué un camp des Forces armées soudanaises dans la ville de Rockero. Au cours des combats qui ont suivi, 7 soldats de l'armée gouvernementale et 3 éléments de l'ALS-AW auraient été tués; 13 soldats de l'armée gouvernementale et 18 combattants de l'ALS-AW auraient été blessés. Le 29 avril, les forces gouvernementales attaquaient les villages de Kirro, Bardane et Nawni, près de la ville de Golo (Darfour central), ce qui a entraîné le déplacement de quelque 5 000 civils vers les zones environnantes.

5. Les mois de mai et juin ont été marqués par une accalmie relative entre les forces gouvernementales et les groupes rebelles. Ces derniers se seraient retirés de leurs fiefs de Koutoum, Mellit, Korma, Birkat, Tawilla et Thabit (Darfour septentrional), des alentours du village de Menawashi et du secteur situé entre Nyala et Graida (Darfour méridional) pour se replier vers le nord-ouest du Darfour septentrional, aux environs d'Oum Barou, Mouzbat et Wadi Hawar, et vers le djebel Marra.

6. Le 22 mai, néanmoins, l'Armée de libération du Soudan-faction Mini Minawi (ALS-MM) a attaqué les villages d'Arowsharow et Gosminno (Darfour occidental), en représailles, paraît-il, à l'arrestation, le même jour, d'un certain nombre de ses membres par les Forces armées soudanaises dans le djebel Moon. Le 26 juin, une patrouille de la MINUAD au camp de déplacés de Fata Borno a signalé un accrochage au village de Goba entre l'ALS-MM et des milices arabes censées bénéficier du soutien des Forces armées soudanaises. La Mission a été informée que 4 membres de l'ALS-MM auraient été tués et 21 de ses véhicules saisis par les Forces armées soudanaises au cours de cet affrontement.

7. Le 27 juin, deux commandants de l'ALS-MM et le chef de l'Armée de libération du Soudan pour la justice, Ali Karbino, ont été tués dans la région d'El Kouba, au nord de Koutoum (Darfour septentrional). Les Forces armées soudanaises ont déclaré qu'Ali Karbino avait trouvé la mort au cours d'une attaque dirigée par lui, qui avait été repoussée. L'ALS-MM a publié par la suite une déclaration dans laquelle elle a confirmé la mort d'Ali Karbino et de deux de ses commandants.

8. Les activités de la Force d'appui rapide au Darfour ont certes diminué au cours de la période considérée, mais, le 7 avril, elles auraient repoussé des attaques contre les villages de Gadara, Bir Maza et Birdik à Koutoum (Darfour septentrional) et, le 16 avril, selon des sources locales, un de leurs convoi aurait attaqué le village de Gaoud al Azraq à Koutoum, faisant des morts et des blessés parmi les civils, dont des enfants. Quelque 110 élèves et leurs enseignants se seraient enfuis à Koutoum le 22 avril. Après que cette ville a été attaquée le 28 avril, vraisemblablement par des milices arabes, les élèves et leurs enseignants s'étaient enfuis vers la base d'opérations de la MINUAD à Koutoum. Ils sont, depuis, retournés dans leurs villages respectifs.

9. D'après les informations dont on dispose, la Force d'appui rapide est retournée dans ses casernes près de Nyala en avril. En mai, des civils et des déplacés à Nyala se sont dits préoccupés par le bruit que le Gouverneur du Darfour méridional aurait établi une base administrative et logistique de cette force à Nyala, près du camp de déplacés de Dereig – allégations que celui-ci a démenties auprès de MINUAD. Le 27 mai, des éléments de ladite force ont manifesté pour exprimer leur mécontentement à propos des retards intervenus dans le paiement de leurs soldes. Ils ont tiré des coups de feu en l'air, se sont emparés de véhicules de particuliers et ont dépouillé des civils de leurs effets personnels. Les autorités ont dispersé les manifestants, récupéré les véhicules et arrêté les auteurs. Début juin, le personnel médical de l'hôpital universitaire de Nyala s'est mis en grève pour protester contre le harcèlement dont il faisait l'objet de la part de membres de la Force d'appui rapide. En réponse, le Comité de la sécurité du Darfour méridional a publié un décret donnant pour instructions à la Force de s'adresser aux hôpitaux de la police et aux hôpitaux militaires pour ses services médicaux, interdiction étant faite à ses membres de pénétrer dans l'hôpital universitaire de Nyala.

Activités des milices fidèles au Gouvernement

10. Durant la période considérée, les milices arabes ont continué d'appuyer les offensives gouvernementales contre les groupes rebelles. Les 45 incidents observés auraient été le fait de milices arabes. Il s'agissait d'attaques ayant entraîné des tueries, viols, incendies criminels de maisons et vols de bétail.

11. Parmi ces attaques, 30 ont eu lieu au Darfour septentrional, dont la moitié contre plusieurs villages à Korma, une des localités les plus touchées par les opérations militaires gouvernementales contre l'ALS-MM au début de 2014. Une mission d'évaluation interinstitutions dépêchée le 11 juin à Korma a confirmé que 14 160 nouveaux déplacés étaient venus chercher refuge du 5 au 7 juin à la base d'opérations de la MINUAD à Korma, s'ajoutant aux 7 160 déplacés qui s'y trouvaient depuis les attaques lancées par les Forces d'appui rapide dans l'est de Korma au premier trimestre. Sur la période considérée, la zone de Koutoum a aussi été attaquée au moins sept fois par des milices arabes.

12. Au Darfour méridional, six attaques, ciblant en particulier les déplacés, ont été signalées par les communautés touchées. Les 23 et 27 avril, 127 familles se sont enfuies de villages situés aux alentours de Wadi Innaam pour se réfugier au camp de déplacés de Kassab, après que ces villages eurent été continuellement attaqués par des milices arabes. D'après les estimations, 700 familles en provenance de 18 villages sont arrivées du 24 mars au 1^{er} avril au camp de déplacés d'El Salam à Al-Fasher, à la suite d'attaques de milices arabes qui auraient été appuyées par les Forces d'appui rapide. Les nouveaux arrivants ont par la suite informé la MINUAD qu'un assez grand nombre de déplacés qui fuyaient ces attaques étaient encore dans les villages de Shagra, Abu Degais et Oum Hajalij. Alors que les autorités gouvernementales affirmaient avec insistance que lesdites attaques visaient à déloger des groupes rebelles de ces zones, la MINUAD a appris, de sources locales, qu'elles ciblaient les civils, l'objectif étant apparemment de priver les rebelles de toutes bases de soutien dans les zones civiles.

Violences locales et conflits intercommunautaires

13. Durant la période considérée, les civils ont souffert d'une multiplication des combats intertribaux, principalement parmi les pasteurs arabes; 24 affrontements ont été signalés et 93 morts confirmées, contre 16 affrontements et 80 morts dans la période précédente. Les tensions étaient telles que des incidents relativement mineurs se sont soldés par un grand nombre de morts et de blessés. Ils étaient généralement déclenchés par des querelles communautaires, dont la source remontait à de vieux griefs à propos de la terre et des ressources, dans le contexte d'un affaiblissement de l'autorité traditionnelle et de l'autorité de l'État. Les affrontements intertribaux les plus importants ont opposé les Ma'alia et les Rizeigat du sud, au Darfour oriental; les Ma'alia et les Hamar, à la frontière entre le Darfour oriental et le Kordofan occidental; les Rizeigat du nord et les Beni Hussein, au Darfour septentrional; les Salamat et les Misseriya, au Darfour central. Il y en a eu trois entre Ma'alia et Rizeigat du sud en mai, dans les localités d'Adila et Abou Jabra (Darfour oriental), à propos de vols de bétail, qui ont fait six morts parmi les Rizeigat et sept parmi les Ma'alia. Le 5 juillet, ces deux tribus se sont à nouveau affrontées dans le village de Fadoul, à proximité d'El Daein (Darfour méridional), cet accrochage faisant 18 morts chez les Rizeigat et un nombre non confirmé chez les Ma'alia. La MINUAD s'est entretenue avec les chefs des deux communautés aux niveaux tant de l'État soudanais que de Khartoum, y compris leurs conseils de la choura respectifs. Les autorités de l'État ont également déployé des forces gouvernementales dans le secteur.

14. Des combats ont éclaté le 22 mai entre les Ma'alia et les Hamar dans le village d'El Gourouf (Darfour oriental) lorsqu'un Hamar a été arrêté et remis aux Forces d'appui rapides pour intrusion dans un élevage de Ma'alia. L'incident a fait 20 morts et 16 blessés. Le 30 juin et le 1^{er} juillet, la MINUAD a été informée de la reprise des affrontements entre Ma'alia et Hamar dans la zone frontalière entre le Darfour oriental et le Kordofan occidental, en raison de vols présumés de bétail appartenant à des Hamar, d'où 4 morts et 29 blessés parmi les Ma'alia, et un nombre non confirmé de victimes parmi les Hamar. Des sources locales ont confirmé que la situation s'était stabilisée à la suite de l'intervention des autorités de l'État du Darfour oriental, qui avaient déployé des forces gouvernementales dans la région. De son côté, la Mission s'est entretenue avec les responsables des organisations de jeunes pour désamorcer la situation. Les deux communautés ont accepté de poursuivre les entretiens en juillet et août pour régler les différends en suspens.

15. Les combats et les actions de représailles ont repris entre Rizeigat du nord et Beni Hussein dans la localité d'El Sireif (Darfour septentrional) : au moins 10 attaques ont été lancées, dont 7 par les Rizeigat du nord et 3 par les Beni Hussein, qui ont fait 26 morts du côté des Beni Hussein et un certain nombre non confirmé de morts et de blessés parmi les Rizeigat du nord. Les affrontements ont été déclenchés par des vols de bétail suivis d'actions de représailles. D'avril à juin, la route El Sireif-Kabkabiya-Saraf Omra a été bloquée par les Rizeigat du nord pour empêcher les Beni Hussein de circuler. À la reprise des affrontements entre les deux communautés à cause de vols de bétail, le 26 juin à Siriki, 13 Beni Hussein ont été tués et au moins 23 blessés, et un nombre indéterminé de Rizeigat du nord auraient été emmenés à Saraf Omra. Pour appeler l'attention du Gouvernement sur les combats et sur l'augmentation du nombre des morts et des attaques dans la localité d'El Sereif, des Beni Hussein ont manifesté le 29 juin à Khartoum devant l'Assemblée nationale et lui ont présenté un mémorandum indiquant que

1 013 personnes avaient été tuées et 700 blessées depuis l'escalade de la violence en 2013.

16. Au Darfour central, les tribus Salamat et Misseriya se sont affrontées à maintes reprises entre le 19 et le 23 juin dans des localités situées près d'Oum Doukhoun et de Moukjar, à cause de revendications concurrentes sur la terre et les ressources, et il y a eu un grand nombre de victimes des deux côtés. Le 19 juin, dans le village de Salayle à Oum Doukhoun, 4 Misseriya et 6 Salamat ont été tués, et 6 autres blessés, à la suite du vol de quelque 300 têtes de bétail appartenant aux Misseriya. Dans le prolongement de cet incident, des Misseriya auraient ouvert le feu le 20 juin au marché de Moukjar, tuant trois Salamat. En représailles, trois Salamat auraient tué deux Misseriya. Des humanitaires d'Oum Doukhoun ont informé la MINUAD que, le 21 juin, à Mouradaf, au moins 10 Misseriya avaient été tués et 10 blessés au cours d'affrontements avec les Salamat. Ce conflit a fait fuir vers le Tchad quelque 3 700 civils, retournés depuis lors pour la plupart à Oum Doukhoun. La Mission a été informée que, le 23 juin, sur ordre des autorités du Darfour central, les forces gouvernementales auraient arrêté 102 chefs locaux misseriya et salamat de Zalingel et quatre autres localités (Wadi Salih, Moukjar, Bendisi et Oum Doukhoun) pour tenter de désamorcer les tensions.

Montée de la criminalité et du banditisme

17. Durant la période considérée, les difficultés économiques et la concurrence pour la possession des ressources ont continué d'aggraver la situation en matière de sécurité et entraîné une augmentation de la criminalité et du banditisme au Darfour. En outre, le retrait des éléments du Front révolutionnaire soudanais de ses fiefs, en particulier Koutoum, Mellit, Korma, Birkat, Tawilla et Thabit au Darfour septentrional, et au Darfour méridional autour de Menawashi et entre Nyala et Graidia, a donné à des groupes criminels et à d'autres éléments armés non identifiés l'occasion d'étendre leur emprise sur ces localités par des mesures d'intimidation et des attaques continuelles dirigées contre la population civile.

18. Les activités criminelles ont pris la forme d'attaques contre des villages, viols, détournements de véhicules et enlèvements, leur nombre passant de 331 incidents sur la période précédente à 422 pour la période à l'examen. Plusieurs cas d'enlèvement présumé de personnes déplacées par des groupes armés ont été signalés. La plupart des incidents sont survenus aux abords du périmètre des camps de déplacés.

B. Situation humanitaire

19. Malgré les multiples difficultés, l'accès humanitaire s'est amélioré pendant les mois d'avril et mai par rapport au premier trimestre de 2014. Les organismes humanitaires ont pu avoir accès à la plupart des zones touchées par les combats et les affrontements intertribaux, après avoir longuement plaidé auprès des autorités étatiques. Il s'agit des localités d'El Lait et Taweisha (Darfour septentrional) et de certains villages du Darfour méridional touchés par les hostilités au premier trimestre de 2014. Quelque 80 % des nouveaux déplacés ont bénéficié de secours d'urgence prélevés sur les stocks de réserve et les stocks prépositionnés. Au total, plus de 20 missions d'évaluation interinstitutions ont été effectuées dans la période considérée.

20. On estime que le nombre des personnes déplacées par le conflit au Darfour depuis le début de l'année a augmenté, passant de 250 000 sur la période précédente à 385 000 dans la période à l'examen, parmi lesquelles 258 000 environ l'étaient encore au moment de l'établissement du présent rapport, sans compter plus de 2 millions de déplacés de longue date.

21. Les besoins humanitaires créés par cette nouvelle vague de déplacements viennent s'ajouter à ceux de quelque 2,5 millions de déplacés, dont 1,7 million vivent dans des camps, victimes d'un conflit qui dure depuis plus de 11 ans. Cette situation se présente aussi à un moment où l'insécurité alimentaire va croissant dans tout le Soudan, et touche, d'après les estimations, 5 millions de personnes à des degrés divers. Les nouveaux déplacés se sont en majorité installés dans des camps et établissements existants, où les services étaient déjà souvent trop sollicités en raison de la réduction de la présence des humanitaires, des déficits de financement et de l'insécurité.

22. Malgré quelques améliorations concernant l'accès, la précarité de la situation en matière de sécurité a continué d'entraver l'acheminement effectif de l'aide humanitaire et la protection des civils. À la fin du mois de mai, l'aide à quelque 27 000 personnes a été temporairement suspendue au camp de déplacés de Bileil (Darfour méridional) en raison du pillage, par des hommes armés non identifiés, des installations de santé et de nutrition situées dans le camp. Les activités de vérification menées par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans le camp d'El Salam (Darfour méridional) ont aussi été temporairement suspendues, pour des raisons de sécurité. Un dispensaire géré par une organisation non gouvernementale internationale au Darfour central a été victime d'un cambriolage au début du mois de mai et, dans le courant du même mois, trois de ses véhicules ont été détournés. Toujours en mai, un camion loué par le Programme alimentaire mondial (PAM) a été saccagé au Darfour oriental par des hommes armés non identifiés.

23. Les deux mois de blocage de la route reliant El Sireif à Saraf Omra, Kabkabiya et Tine par les Rizeigat du nord a empêché l'entrée de marchandises à El Sireif, exacerbant la montée des prix et contribuant à la détérioration de la situation nutritionnelle. Les acteurs humanitaires ont dû trouver d'autres moyens d'acheminer l'aide humanitaire, essentiellement en ayant recours à des transporteurs commerciaux et au Service aérien humanitaire des Nations Unies.

C. Situation opérationnelle

24. Les restrictions à la liberté de circulation de la MINUAD ont considérablement diminué durant la période considérée. Du 1^{er} avril au 30 juin, la MINUAD s'est vu refuser un accès terrestre à 21 reprises (contre 25 durant la période précédente), au Darfour oriental en particulier, et 15 autorisations de vol sur les 3 432 sorties prévues (contre 72 sur les 4 386 vols prévus durant la période précédente).

25. Le 1^{er} juin, un vol MI-8 de la MINUAD, qui transportait une délégation de représentants soudanais a atterri au lieu autorisé à Tawisha (Darfour septentrional). Après leur débarquement, trois membres du personnel gouvernemental ont forcé le pilote et l'équipage sous la menace d'armes à retourner dans l'avion, relancer les moteurs et aller se poser à proximité, sur un terrain où les appareils civils n'étaient pas autorisés à atterrir. La Mission a élevé une protestation officielle contre cet

incident qui constituait une grave violation de l'Accord sur le Statut de la Force et des règles et réglementations de l'aviation civile internationale. Le Ministère des affaires étrangères y a répondu en affirmant que les auteurs de l'incident n'étaient pas des représentants du Gouvernement soudanais.

26. Sur la période considérée, la MINUAD et les organisations humanitaires ont subi 11 détournements de véhicules et 65 cambriolages et vols, contre 47 durant la période précédente. Le 10 avril, cinq hommes armés se sont introduits de force dans la résidence privée de conseillères de police de la MINUAD et leur ont volé de l'argent en espèces et des effets personnels. L'une des conseillères de police a été agressée par les assaillants. La police soudanaise a appréhendé trois des individus et récupéré certains des objets volés. Le Tribunal spécial pour les crimes commis au Darfour a commencé à juger les trois suspects le 15 juin. La MINUAD suit le procès de près.

27. Un soldat de la MINUAD, qui avait été enlevé à Nyala le 9 mars, a été relâché le 30 avril, et l'un de ses fournisseurs civils, qui avait été enlevé à Al-Fasher le 11 mars, a été relâché le 12 juin. La MINUAD a exprimé sa gratitude au Gouvernement soudanais pour avoir prêté son précieux concours afin qu'ils soient libérés sains et saufs.

28. Le personnel humanitaire a continué de se heurter à de graves difficultés dans son action, du fait notamment des activités d'éléments criminels. Ainsi, le 18 juin, des hommes armés ont enlevé cinq membres du personnel d'organisations non gouvernementales et d'organisations non gouvernementales internationales et un membre du personnel d'un organisme des Nations Unies, qui se rendaient à l'hélistation de la base d'opérations de la MINUAD à Koutoum pour attraper un vol du Service aérien humanitaire des Nations Unies. Le 18 juin, 14 membres du personnel d'organisations non gouvernementales et organisations non gouvernementales internationales ont été enlevés dans le secteur de Karakasaya à Koutoum. Peu après, le même jour, trois autres l'ont été à leur tour dans le même secteur. Dix-huit membres du personnel, d'organisations non gouvernementales internationales notamment, ont été relâchés le 18 juin et deux autres, le 2 juillet. Le 18 juillet, les trois derniers captifs (1 membre du personnel des Nations Unies et 2 d'organisations non gouvernementales internationales) ont été libérés, grâce aux efforts conjugués de la MINUAD et des autorités locales. L'ONU est reconnaissante au Gouvernement soudanais de l'aide qu'il a apportée à leur libération.

29. Durant la période considérée, certaines zones sont restées totalement coupées de toute aide humanitaire, en particulier le nord de Hashaba à Koutoum (Darfour septentrional), et l'est des monts du djebel Marra qui s'étend sur le Darfour central et septentrional. La suspension en février des opérations du Comité international de la Croix-Rouge a entraîné de sérieux manques dans l'acheminement de l'aide humanitaire, la sécurité alimentaire et les services d'aide à la subsistance pour une population estimée à 100 000 personnes dans la région du djebel Marra. Quelque 49 000 personnes qui ont besoin d'aide à Adila et à Abou Karinka (Darfour oriental) sont demeurées inaccessibles depuis août 2013. Le retrait en mai d'une ONG internationale du Darfour occidental, méridional et oriental a créé des déficits d'aide à la santé et à la nutrition.

30. Sur la période considérée, le Gouvernement soudanais a délivré 510 visas d'entrée pour la MINUAD, dont 7 pour son personnel civil, 188 pour le personnel militaire, 3 pour le personnel de police, 172 pour des fournisseurs, 120 pour des

personnes en visite officielle et 20 pour des membres de la famille (de personnel en poste à Khartoum). Au 30 juin, 34 visas étaient en attente, dont 1 pour un membre du personnel civil, 2 pour des Volontaires des Nations Unies, 25 pour des membres du personnel militaire, 3 pour des fournisseurs et 3 pour des personnes en visite officielle. Récemment, le Gouvernement soudanais a rejeté, sans explication, quatre demandes de visa d'entrée pour des membres du personnel de haut rang. En outre, il a suspendu tous les visas concernant les Volontaires des Nations Unies pour lesquels aucune demande de visa d'entrée n'a été traitée en 2014. La MINUAD a soulevé cette question à plusieurs réunions tripartites. Le Gouvernement a indiqué à la MINUAD qu'à son sens, il convenait d'envisager des nationaux pour pourvoir les postes de Volontaire des Nations Unies.

31. En ce qui concerne les 43 unités militaires et de police actuellement déployées à la MINUAD, 15 sont parvenues à un taux de disponibilité opérationnelle de 90 %. Malheureusement, le taux de trois unités est tombé à moins de 50 %. Les déficits à combler en ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents et le soutien logistique autonome, surtout en matière de restauration, communications et capacités médicales de niveau 1, obèrent les ressources de la Mission et limitent une capacité de déploiement temporaire des pays fournisseurs de contingents, dont elle aurait grand besoin. Par ailleurs, le manque persistant de matériel majeur, et principalement de véhicules blindés de transport de troupes, compromet le bon déroulement des opérations militaires de la MINUAD, et notamment les patrouilles longue distance, qui sont capitales pour la protection des civils dans les localités reculées.

32. La MINUAD et le Secrétariat continuent à dialoguer avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police pour remédier à toutes les insuffisances du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome. Un mécanisme de réunions de coordination bimensuelles a été mis en place pour examiner les progrès accomplis, déceler les goulets d'étranglement et accélérer le déploiement de la totalité du matériel nécessaire mais encore manquant. Malgré quelques progrès dans ce sens, plusieurs pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police n'ont toujours pas honoré leurs engagements au titre du mémorandum d'accord. De plus, la Mission s'emploie également à amener le Gouvernement soudanais à accélérer les autorisations de déploiement de matériel appartenant aux contingents. Grâce à ces efforts, des taux de disponibilité opérationnelle de 96 % et 81 % ont été enregistrés pour les véhicules blindés de transport de troupes dans le secteur nord et le secteur ouest, respectivement. La Mission et le Secrétariat suivent de près les progrès dans le secteur sud, où le taux de disponibilité opérationnelle est de 70 %.

III. Résultats obtenus par la MINUAD

33. Durant la période considérée, la Mission a continué à centrer ses activités sur les trois priorités stratégiques correspondant à ses objectifs révisés (voir S/2014/279), approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2148 (2014).

A. Processus de paix sans exclusive

34. Le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint, M. Mohamed Ibn Chambas, a continué à s'entretenir régulièrement avec de hauts représentants du Gouvernement soudanais de la nécessité impérieuse de négociations directes. Au cours de ces échanges, le Gouvernement a souligné son engagement en faveur d'un règlement pacifique du conflit au Darfour. Le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint a également tenu des consultations avec des représentants du Comité de contact avec les mouvements non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour, créé par le Gouvernement, pour discuter des moyens d'amener les groupes rebelles à se joindre au processus de paix et de l'apport possible de l'initiative de dialogue national proposée par le Gouvernement à l'instauration d'une paix durable au Darfour.

35. Dans ses interventions auprès des représentants du Gouvernement, le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint a souligné qu'il importait que celui-ci veille à ce que les quatre libertés fondamentales propres à créer un climat favorable au dialogue national soient respectées, à savoir : a) la liberté des partis politiques de mener leurs activités, conformément à la loi; b) la liberté de la presse, pourvu que celle-ci s'engage à appliquer le code de déontologie des médias soudanais; c) la libération des détenus politiques, à condition qu'ils ne fassent pas l'objet de poursuites pénales préexistantes; d) l'assurance que les groupes rebelles pourront participer librement et avec des garanties de sécurité aux préparatifs du dialogue national.

36. Le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint n'a cessé de demander aux mouvements armés de se joindre au processus de paix. Il les a encouragés à utiliser le dialogue national comme plateforme pour promouvoir la démarche globale qu'ils proposent pour envisager le règlement du conflit et des problèmes redoutables avec lesquels le Soudan est aux prises. Le 13 avril, le Front révolutionnaire soudanais a publié une feuille de route pour un règlement politique d'ensemble au Soudan, dans laquelle il renouvelle son appel à l'adoption d'une démarche globale pour régler les conflits au Soudan et assurer une démocratisation du pays. Il demande instamment au Gouvernement de créer un climat favorable au dialogue national et d'instituer des mesures de confiance, à savoir la protection des civils dans les régions de conflit, une cessation négociée des hostilités, y compris un accord sur l'accès sans entrave des humanitaires à toutes les zones de conflit, et la tenue en dehors du Soudan d'une conférence préparatoire qui permette à toutes les parties prenantes de discuter des modalités du dialogue national. Il suggère que cette conférence préparatoire ait lieu sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la MINUAD.

37. Le 5 mai, le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint et le Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité se sont entretenus avec le Vice-Premier Ministre qatarien (également Ministre d'État chargé des affaires du Conseil des ministres). Ils ont réaffirmé leur ferme volonté de travailler en étroite collaboration pour faciliter les discussions sur le Document de Doha pour la paix au Darfour.

Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

38. Des progrès ont été accomplis dans le sens de la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Au cours de la période considérée, à une réunion entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan (MJE-Soudan) convoquée le 18 mai par la Commission du cessez-le-feu, le MJE-Soudan s'est engagé à commencer un exercice de vérification des troupes et à soumettre à la Commission du cessez-le-feu un état des lieux de stationnement de ses troupes. Le 4 juin, un bataillon de combattants du MJE-Soudan, venus principalement de Tine et de Kornoï (Darfour septentrional), est arrivé à Al-Fasher pour préparer le cantonnement des troupes. Ce mouvement est désormais pleinement représenté au sein de la Commission de suivi du Document de Doha, de la Commission du cessez-le-feu et de la Commission mixte.

39. Le Gouvernement soudanais a aussi rencontré le Mouvement pour la libération et la justice (MLJ), les 13 avril et 19 mai, sous les auspices de la Commission du cessez-le-feu, pour évaluer les progrès de l'intégration de 2 430 combattants du MLJ dans les Forces armées et la police soudanaises, comme convenu à la réunion de la Commission mixte tenue le 25 février à Khartoum. Le Gouvernement soudanais a préparé au Darfour méridional pour les combattants du MLJ des camps de cantonnement qui ont été vérifiés par la MINUAD et a prévu les fonds nécessaires pour les activités d'intégration dans son budget de 2014. En revanche, le MLJ n'a toujours pas soumis d'information pour la localisation des 2 430 combattants.

40. Outre les progrès concernant les mesures de sécurité, le Comité de mise en œuvre du processus de dialogue et de consultation internes au Darfour a été officiellement lancé le 26 mai à Al-Fasher. Ses 17 membres sont des personnalités retenues à l'issue de larges consultations menées par les facilitateurs du processus. Le Comité dirigera et mettra en œuvre ledit processus, présidera et supervisera le dialogue et les consultations, veillera à assurer l'ouverture et la transparence de l'ensemble et se chargera de sa préparation technique et logistique avec l'appui de la MINUAD. Toutefois, l'insécurité qui continue de régner, le manque de financement et l'intimidation des participants constituent des sujets de préoccupation qui pourraient bien compromettre le bon déroulement du processus. Son secrétariat a fait part de ces préoccupations au Comité qui envisage de se rendre en août 2014 dans les capitales de tous les États du Darfour pour porter ces difficultés à l'attention des autorités des États. Le coût du processus de dialogue et de consultations internes est estimé à 7 millions de dollars des États-Unis, qui doivent être fournis par des contributions volontaires par l'intermédiaire du PNUD. À ce jour, le Qatar a annoncé qu'il verserait 1,7 million de dollars comme capital de démarrage.

41. Le 15 juin, l'Autorité régionale pour le Darfour a inauguré la Commission Justice, vérité et réconciliation, une des institutions essentielles du processus de dialogue et de consultations internes au Darfour. Créée par décret présidentiel, la Commission doit évaluer les causes profondes du conflit au Darfour et se pencher sur les questions relatives aux réparations à offrir aux victimes et à l'impunité, dans le cadre d'un processus plus large de consolidation de la paix et de réconciliation. Elle comprend un comité Justice de 22 membres qui sont, pour la plupart, des juristes, des hommes politiques et des représentants de l'Administration autochtone, et un comité Vérité et réconciliation de 26 membres constitué de chefs tribaux. Les

deux comités ont été officiellement lancés le 22 juin. Cinq membres de la Commission sont des femmes.

42. Dans le cadre de ses efforts pour renforcer les capacités techniques des institutions de l'Autorité régionale pour le Darfour, la MINUAD a organisé quatre ateliers de formation sur les systèmes d'information géographique et la télédétection et sur les systèmes de positionnement géographique et la lecture des cartes à l'intention de responsables de la Commission foncière du Darfour. Les compétences et les connaissances ainsi acquises seront utiles dans la mise en œuvre du projet de la Commission concernant la base de données sur les ressources naturelles et l'utilisation des sols du Darfour et leur cartographie, qui serviront de base à la législation et aux politiques foncières. Elles permettront aussi de créer les capacités institutionnelles et techniques nécessaires à une gestion durable des ressources naturelles du Darfour.

43. La MINUAD et l'Autorité régionale pour le Darfour ont, par ailleurs, commencé à prendre les dispositions techniques et juridiques requises pour assurer en commun la diffusion de programmes radiophoniques. Cette initiative permettra à l'Autorité d'utiliser les infrastructures de la MINUAD, laquelle pourra bénéficier du même coup d'une plateforme pour diffuser quotidiennement trois heures d'émissions en direct aux heures de grande écoute.

44. Des progrès ont également été accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de développement du Darfour. À la deuxième réunion du Conseil d'administration de la Stratégie, tenue le 27 avril, à Al-Fasher, le Gouvernement qatarien a confirmé qu'il fournirait les 88,5 millions de dollars des États-Unis annoncés pour financer les projets fondamentaux et les projets à court terme de la Stratégie et a signé le même jour un engagement dans ce sens avec le coordonnateur résident des Nations Unies au Soudan. Sur ce montant total, 10 millions de dollars avaient été transférés antérieurement à la réunion au Fonds pour la reconstruction et le développement du Darfour, qui a reçu ainsi sa première contribution.

B. Protection des civils

Protection physique

45. Durant la période considérée, la MINUAD a continué à assurer la protection physique de plus de 50 000 civils venus chercher refuge aux alentours de ses bases d'opérations à la suite des hostilités déclenchées au premier trimestre de 2014, surtout à Korma, Khor Abéché, Labado et Mellit.

46. À Khor Abéché, la Mission a mis en place une zone tampon près de sa base d'opérations pour accueillir les personnes déplacées et renforcé ses patrouilles autour de la nouvelle zone de protection. Elle a aussi facilité un processus de médiation entre les déplacés de Khor Abéché et les Misseriya de Niteaga (Darfour méridional) qui a abouti à la libération, le 17 avril, de trois personnes déplacées enlevées en mars par des Misseriya. À Korma (Darfour méridional), la MINUAD a intensifié ses patrouilles de sécurité et de renforcement de la confiance autour de la base d'opérations en raison de l'afflux de personnes récemment déplacées. La Mission a aussi prêté son concours pour assurer la logistique et la sécurité de l'approvisionnement et la distribution d'aide humanitaire aux personnes déplacées qui se trouvaient au voisinage de la base d'opérations.

47. Durant la période considérée, la MINUAD a empêché deux agressions de civils de la part d'éléments armés. Le 5 avril, une escorte de convoi de la MINUAD a repoussé un groupe armé non identifié qui lui avait tendu une embuscade près du point d'échange de Bir Sindi au Darfour septentrional. Le 7 mai, une force de réaction rapide a été déployée au camp de déplacés de Kalma après que le centre de police de proximité eut fait état de tirs de la part de nomades arabes à cheval, à moto, et à bord d'un véhicule équipé d'une mitrailleuse, et son arrivée les a mis en fuite. La situation s'est stabilisée à la suite d'une intensification des patrouilles de la MINUAD dans le secteur.

48. Le 24 mai, des soldats de la Mission sont intervenus au marché Birgit de Kabkabiya pour protéger des civils contre un groupe de 60 miliciens arabes. À ce propos, les soldats de la paix sont intervenus, à la suite d'altercations entre des Four du village de Salam et les miliciens arabes pour faciliter une réunion de médiation. La milice arabe a néanmoins commencé à se montrer hostile et à tirer sur les soldats de la paix, qui ont alors riposté. Le combat a fait quatre blessés rwandais parmi eux, et un nombre non confirmé de victimes parmi les miliciens. La réaction de la Mission et les dispositions qu'elle a prises pour désamorcer les tensions ont grandement aidé à maîtriser la situation et à empêcher une escalade.

Logistique et sécurité à l'appui des opérations humanitaires

49. Durant la période sous revue, la MINUAD a continué à fournir des escortes militaires aux convois d'aide humanitaire acheminés par le Programme alimentaire mondial au Darfour. D'avril à juin 2014, 4 767 tonnes de produits alimentaires et 24,62 tonnes d'autres produits ont ainsi été escortées jusqu'à diverses destinations. La cohabitation des administrateurs logisticiens du PAM et de la Mission a permis d'assurer plus facilement la livraison en temps voulu d'autres produits à leurs bénéficiaires sur tout le territoire du Darfour.

50. Grâce aux efforts de la MINUAD et de l'Équipe de pays des Nations Unies pour stabiliser la situation à Saraf Oumza et aux alentours, 66 473 personnes ont pu retourner à leur lieu d'origine. En outre, il a été procédé durant la période considérée à neuf évacuations médicales de déplacés qui se trouvaient dans un état critique; le 30 juin, 11 blessés graves étaient évacués de El Sireif à Al-Fasher à la suite des affrontements qui avaient eu lieu entre les Banou Hussein et les Rizeigat du nord.

51. Le 22 juin, en collaboration avec les ONG locales, le PAM a achevé une opération de distribution rapide de vivres à la base d'opérations de Korma, cependant que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Ministère de la santé de l'État créaient sur le site un dispensaire provisoire. En mars, l'Unicef avait distribué des produits autres qu'alimentaires à 7 160 déplacés et pris des dispositions pour pourvoir aux besoins des nouveaux arrivants.

52. Du 29 juin au 1^{er} juillet, les intervenants humanitaires ont effectué à Nertiti et Guldo (Darfour central) une mission interinstitutions qui faisait suite à une visite antérieure le 17 juin à Guldo et Goronei, à l'occasion de laquelle ils avaient pu constater qu'il n'y avait pas de services de base et que les prix des produits de base étaient en hausse du fait des tensions intercommunautaires intermittentes, du blocage des routes et des « droits de protection » perçus aux points de contrôle. Ce secteur était resté inaccessible à la MINUAD et au personnel humanitaire depuis 2011 pour diverses raisons – les restrictions imposées par le Gouvernement, les

affrontements entre les Forces armées soudanaises et des éléments de l'Armée de libération du Soudan/Faction Abdul Wahid (SLA-AW) et le terrain particulièrement accidenté du site. Cette mission conjointe d'évaluation a constaté que les 30 000 déplacés qui avaient fui Guldo et Golo pour la ville de Nertiti au cours de ces affrontements en décembre 2012 étaient presque tous retournés. La dernière distribution de vivres y remonte à juin 2013, mais, à la suite de cette visite, le personnel humanitaire a commencé à préparer la reprise de ses activités. La mission à Guldo marque un important progrès dans l'accès des humanitaires à la zone du djebel Marra. Des missions de suivi sont prévues dans d'autres localités, dont Golo et Rockero, qui sont contrôlées par le Gouvernement, les groupes rebelles étant présents dans les environs.

Environnement protecteur

53. Cette protection est restée fragile, car les conflits intercommunautaires et la criminalité ont continué à sévir parmi une population de civils vulnérables. Pour la période considérée, le personnel militaire de la MINUAD a à son actif 13 511 patrouilles, soit 7 063 patrouilles de routine, 2 485 patrouilles de nuit, 1 162 patrouilles administratives, 1 240 escortes humanitaires, 1 241 patrouilles de proximité et 320 patrouilles longue distance. Pour sa part, la police de la Mission en a effectué au total 7 253, à raison de 3 911 patrouilles à l'intérieur des camps de déplacés, 254 escortes pour le ramassage de bois de chauffage et les travaux des champs et 3 043 patrouilles dans les villages, villes et marchés, sans compter 873 patrouilles moyenne distance et 259 patrouilles longue distance.

54. La Mission a poursuivi son action en faveur du renforcement des capacités de la police gouvernementale en matière d'information judiciaire, de protection des lieux du crime, d'ordre public, de détention et traitement des suspects et de police de proximité.

55. En collaboration avec le Service de la lutte antimines des Nations Unies, la MINUAD a évalué 887 kilomètres de routes, inspecté 73 villages s'étendant sur 164 kilomètres carrés et détruit 725 engins explosifs artisanaux, ainsi que 8 314 pièces de munitions pour armes de petit calibre durant la période sous revue. Elle a aussi dispensé des informations et des conseils sur les risques inhérents aux restes explosifs de guerre à plus de 60 000 déplacés et pensait avoir touché 4 millions de personnes grâce à ses messages radio. Un cours pilote sur la neutralisation des explosifs et munitions a été organisé à l'intention de 20 membres de la police gouvernementale et une formation à la gestion des opérations et de la qualité a été dispensée au personnel de l'Autorité nationale de la lutte antimines.

56. La MINUAD a recensé 209 cas attestés de violation des droits de l'homme et violences ayant fait 484 victimes, contre 156 incidents et 314 victimes pour la période précédente. Il s'agissait, dans 54 de ces cas et pour 88 des victimes, d'atteintes au droit à la vie, dans 95 cas et pour 276 victimes, d'atteintes au droit à l'intégrité physique (dont 17 cas et 55 victimes d'enlèvement), dans 2 cas et pour 17 victimes, d'arrestations et détentions arbitraires. Les auteurs ont été identifiés en majorité comme membres des services de sécurité gouvernementaux ou de mouvements armés. D'après les victimes, il s'agissait dans quelques cas « d'hommes armés » et de « groupes de miliciens ».

57. Comme précédemment, la mise en jeu de la responsabilité des violations des droits de l'homme et des violences s'est heurtée à un certain nombre d'obstacles

– faiblesse du système judiciaire et de l'appareil répressif, absence de police locale dans certains secteurs, manque de confiance dans les autorités gouvernementales ou crainte des représailles – si l'on en croit certaines des victimes. Sur les 209 cas enregistrés par la Mission, 96 seulement ont été signalés aux autorités gouvernementales. Les enquêtes ouvertes dans 39 de ces affaires ont abouti à 15 arrestations, mais six des auteurs arrêtés ont finalement été libérés sous caution.

58. Le 19 juin, l'Expert indépendant des Nations Unies chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan a rencontré à Al-Fasher les diverses parties prenantes, et notamment la direction de la Mission, dans le cadre des consultations qu'il aura tenues avant de présenter en septembre son rapport au Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

59. Le conflit au Darfour est resté placé partout sous le signe de la violence sexuelle et sexiste. La MINUAD a établi la survenance de 58 incidents ayant fait 103 victimes (dont 27 mineurs), en hausse par rapport aux 35 qui avaient fait 53 victimes de la période précédente. Les victimes étaient en majorité des personnes déplacées. Sur le total enregistré par la Mission, 20 agressions auraient été le fait de membres des forces gouvernementales et toutes, à deux exceptions près, avaient été commises par des hommes armés. Les victimes étaient pour la plupart occupées à des activités de subsistance comme le ramassage de bois de chauffage lorsqu'elles avaient été attaquées. Sur les 30 incidents portés à la connaissance de la police, 19 ont fait l'objet d'une enquête, d'où 10 arrestations suivies de la libération sous caution de quatre des auteurs présumés. Cas unique, un membre de la police de proximité du camp de déplacés de Houjjaj (Darfour occidental), qui avait bénéficié d'une formation de la Mission en la matière, a réussi à appréhender un homme qui tentait de violer une personne déplacée et l'avait remis à la police gouvernementale. La MINUAD a poursuivi un certain nombre d'activités de formation, notamment des ateliers, organisées dans les camps de déplacés pour sensibiliser ces derniers à la violence sexuelle et sexiste.

60. Sur le chapitre de la protection de l'enfance, la collaboration entre les autorités de l'État et l'Équipe de pays des Nations Unies s'est trouvée encore resserrée durant la période considérée par 15 réunions de sensibilisation (en groupe de travail notamment), consacrées à la question, qui ont aidé la population locale à se donner les moyens d'assurer sa protection.

61. La MINUAD a aussi poursuivi son action de renforcement des capacités concernant les normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment par la formation de représentants du Gouvernement et de la société civile. C'est ainsi que la prison de Zalingei (Darfour central) a institué un dispositif destiné à assurer le respect de ces normes dans le traitement des détenus. Pour appuyer le renforcement du système pénitentiaire, elle a formé au total 146 nouvelles recrues de l'administration pénitentiaire aux fonctions de base de ce personnel-gestion des émeutes, documentation et tenue des dossiers.

62. En ce qui concerne l'enquête sur les agressions de civils commises en février et mars au Darfour septentrional et méridional et la poursuite de leurs responsables, le Procureur général a informé la Mission que 1 000 incidents avaient été enregistrés dans les deux États, dont six portés devant le Tribunal spécial. La MINUAD avait apporté un soutien logistique aux missions du procureur, qui s'était rendu au Darfour dans divers lieux pour enquêter sur les faits.

63. Dans le cadre de son action visant à élargir l'accès aux institutions chargées d'assurer l'état de droit et à renforcer leurs capacités, la Mission a mené à bien cinq projets à impact rapide qui ont permis de remettre en état les infrastructures des services de la police gouvernementale et des centres de soutien des victimes au Darfour oriental et central, ainsi que le tribunal rural de Malha au Darfour septentrional. Ce dernier permettra à plus de 150 000 personnes d'avoir accès au système judiciaire.

64. La MINUAD a continué d'aider à atténuer la violence et à stabiliser les communautés en réalisant des projets communautaires à forte intensité de main-d'œuvre. Vingt-six projets nouveaux ont été approuvés pour l'exercice financier 2013/14, et ils sont tous en cours d'exécution. Ciblés sur quelque 4 000 jeunes à risque, ils permettront à un grand nombre de membres des communautés locales, (jusqu'à 70 000) de bénéficier d'activités de réhabilitation ou de construction. Des évaluations des besoins sont actuellement menées pour les projets nouveaux à mettre en œuvre durant l'exercice financier 2014/15.

C. Prévention et atténuation des conflits intercommunautaires

65. Devant la reprise en avril et mai des combats entre les Rezeigat du nord et les Banou Hussein, la MINUAD a mobilisé les chefs des deux tribus ainsi que les autorités locales et celles de l'État et les services de sécurité soudanais pour contenir le conflit. Du 5 au 7 juin, elle a apporté son appui technique et son soutien logistique à une conférence de réconciliation organisée par l'administration autochtone et le conseil de médiation (ajaweed) pour plus de 250 participants, parmi lesquels les chefs tribaux et des représentants du Gouvernement, originaires des localités d'El Sereif, Saraf Oumra et Kabkabiya. La conférence a négocié la libération le 16 juin de sept Banou Hussein enlevés le 26 mai par des Rizeigat du Nord et elle a constitué des comités pour renforcer les mécanismes existants de réconciliation.

66. La MINUAD a continué à soutenir le conseil de médiation (ajaweed) dans ses efforts pour résoudre le conflit entre les Ma'alia et les Rizeigat du sud au Darfour oriental. Pour tâcher de réconcilier les deux tribus, elle s'est adressée au Nazir des Ma'alia afin qu'il les encourage à respecter l'accord de cessation des hostilités signé en août 2013 avec les Rizeigat du sud et lance une conférence de réconciliation. À cette fin, elle a prêté son concours technique à une série de campagnes de coexistence pacifique engagées par les jeunes des deux tribus. Une conférence de réconciliation entre ces deux tribus a commencé ses travaux le 10 juin à El Foula, dans l'État du Kordofan occidental, avec l'appui de la MINUAD, du conseil de médiation (ajaweed) et des autorités locales. Cette conférence a centré ses travaux sur la nécessité pour les forces gouvernementales de sécurité de suivre de plus près la mise en œuvre de l'accord de cessation des hostilités afin d'éviter la réapparition d'un conflit et d'assurer l'ouverture en permanence de la route d'El Daein à Khartoum.

67. Au Darfour central, le meurtre le 3 avril à Nertiti d'un Ereigat par des Nawaiba a créé des tensions entre les deux communautés. Pour tâcher de les apaiser, la MINUAD a prêté son concours technique pour un processus de médiation sous la direction du conseil de médiation les 5 et 10 avril. Le 15 avril, les deux tribus se félicitaient de son heureuse issue, qui mettait fin à des semaines de tensions.

68. Comme il était indiqué au paragraphe 16, à la suite des affrontements qui, du 19 au 27 juin, avaient opposé les Misserya et les Salam à Oum Doukhoun et à Moukjar (Darfour central), les autorités locales ont déployé des troupes dans le secteur et arrêté plus de 100 membres des deux tribus accusés d'avoir fomenté les troubles. La MINUAD continue à soutenir et à mobiliser les autorités gouvernementales et locales des deux communautés pour qu'elles traitent les causes profondes du conflit, ainsi qu'à encourager la mise en œuvre de l'accord de cessation des hostilités de juillet 2013.

69. La MINUAD a aussi continué à inciter les institutions gouvernementales, l'Administration autochtone et les comités locaux de coexistence pacifique et de protection de l'agriculture à prévenir et atténuer les conflits intercommunautaires. Six conférences sur la coexistence pacifique, organisées au Darfour occidental, oriental et central, ont permis d'établir des dispositifs concrets pour ouvrir les routes migratoires nomades dans ces régions, facilitant ainsi le déroulement sans heurt des migrations saisonnières et réduisant les conflits entre pasteurs et agriculteurs. La Mission, en collaboration avec une ONG locale du nom de Tawaf al Rahil, a facilité la mise sur pied, à l'intention de plus de 1 500 participants de différents établissements nomades de Koutoum, Kabkabiya et Saraf Oumra, de 11 campagnes de jeunes en faveur de la paix, destinées à promouvoir la coexistence pacifique, la cohésion sociale et le rôle des mécanismes traditionnels dans le règlement des conflits.

70. D'avril à juin, la MINUAD a conduit huit ateliers sur le « renforcement des mécanismes traditionnels de règlement des conflits » à l'intention de 320 participants de tous les États du Darfour. Quatre ateliers ont d'autre part été consacrés aux « principes de la gouvernance en régime démocratique » au Darfour oriental, occidental et central au bénéfice de membres des conseils législatifs, des organisations de la société civile et d'autres acteurs. Au Darfour septentrional, la Mission a facilité une réunion de dialogue organisée à l'intention des représentants locaux du Gouvernement sur la mise en place au Darfour d'une administration civile locale transparente, responsable et ouverte à tous. Ces initiatives paraissent être de nature à renforcer les capacités locales disponibles pour prévenir et atténuer les conflits comme pour promouvoir une gouvernance sans exclusive.

IV. Mise en œuvre des résultats de l'examen stratégique

71. Conformément à ses priorités stratégiques, indiquées dans mon rapport du 25 février 2014 (S/2014/138), la MINUAD a pris des mesures concrètes pour recentrer ses activités et ses ressources en vue d'être plus efficace et plus économe dans son action. Elle a ainsi mis en application des procédures opérationnelles permanentes révisées pour être mieux à même, en particulier dans ses composantes militaire et de police, d'assurer la protection physique des personnes, et pour accroître la solidité de la Force et des unités de police constituées. De plus, le quartier général de la Force s'est attaché davantage à surveiller l'état de préparation opérationnelle des bases d'opérations et il a arrêté des directives applicables à toutes les actions de protection dans différents scénarios.

72. De plus, la MINUAD continue à développer et renforcer sa coordination et sa collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. Sa police a recensé les activités susceptibles d'être menées en coordination dans sept programmes, qui ont

été arrêtés de concert avec l'équipe de pays pour renforcer les capacités et assurer la police de proximité comme le prévoit le Mémoire d'accord sur le développement de la police conclu entre la MINUAD et le Ministère de l'intérieur. La Mission encourage son homologue national à désigner les personnes qui siégeront aux comités de renforcement de la police constitués aux échelons national, des États et local pour faciliter la mise en œuvre de ces programmes. Elle s'applique aussi actuellement à améliorer l'efficacité et l'influence des escortes qu'elle fournit aux organismes humanitaires. La MINUAD et l'équipe de pays ont par ailleurs presque achevé leurs travaux sur le cadre stratégique intégré révisé, qui devrait aider à maximiser les ressources des Nations Unies consacrées aux programmes d'intérêt commun. Enfin, une révision complète du concept de la Mission est également en cours, à l'appui de la mise en œuvre effective des priorités stratégiques de la MINUAD.

73. Un renforcement des structures de planification et d'exécution des activités de la Mission est actuellement en cours pour améliorer leur coordination, la surveillance de leur déroulement et leur compte rendu à tous les niveaux. Des notes verbales consignant les restrictions d'accès qui empêchent la MINUAD de s'acquitter entièrement de son mandat sont désormais adressées tous les mois au Gouvernement pour lui rappeler les obligations qu'il doit remplir afin d'assurer la liberté de circulation du personnel de la Mission.

74. En ce qui concerne la mise en œuvre de la première phase de la rationalisation, évoquée dans mon dernier rapport, la restructuration de la composante militaire est en cours dans les cinq secteurs. La compagnie de transport lourd (155) a cessé son activité le 30 juin et aura été rapatriée à la fin de juillet. La composante militaire est en train de réduire ses effectifs à travers le départ de 200 officiers d'état-major, officiers de liaison et observateurs militaires au total, à raison de 121 à la fin de décembre 2014, 59 à la fin de mars 2015 et les 20 derniers à la fin de mai 2015, au plus tard.

75. De son côté, la composante police a réduit ses effectifs de 723 membres en mai 2014, tout en établissant les profils des compétences requises, suivant la restructuration et les procédures de sélection révisées, pour définir les compétences souhaitables des nouvelles recrues. Sur les quatre unités de police constituées qui devaient être rapatriées dans le cadre de la rationalisation, trois ont quitté la zone de la Mission et la quatrième sera partie à la mi-août 2014. La réduction des postes civils prévue pour la première phase de la rationalisation sera achevée au plus tard le 31 décembre, et un gel du recrutement a été institué dans les sections visées.

76. La réorganisation des composantes civiles de la MINUAD en fonction des priorités stratégiques révisées se poursuit. À ce propos, la phase deux de la rationalisation a été centrée sur la Division des affaires politiques, l'Équipe conjointe d'appui à la médiation, la Section des affaires civiles, la Section des droits de l'homme, la Section de l'état de droit, le Bureau de l'information, la Division de la coordination stratégique de l'action humanitaire et de la protection des civils et le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, ainsi que les secrétariats du Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint et de ses deux adjoints. Les décisions finales concernant la phase deux de la rationalisation seront prises en juillet. Les résultats de la troisième phase seront indiqués dans mon prochain rapport et seront axés sur l'appui à la Mission, la sécurité et le bureau de liaison de Khartoum.

V. Observations et recommandations

77. Les causes profondes du conflit subsistent au Darfour, et les civils continuent à être les principales victimes des hostilités. J'ai cependant le plaisir de relever une légère amélioration de la situation sur le plan de la sécurité durant la période considérée, ainsi que de l'accès de la MINUAD et des personnels des organisations à la population. J'appelle le Gouvernement et les éléments armés à faire en sorte que ces progrès deviennent irréversibles.

78. À long terme, il n'y aura pas de stabilité au Darfour sans un appui de grande ampleur à son redressement et à son développement, qui aidera d'ailleurs beaucoup à traiter les causes profondes du conflit tribal, ainsi qu'à répondre aux revendications de parité économique et politique avec le reste du pays qui sont celles des groupes rebelles. Cet appui facilitera aussi le retour des réfugiés et des déplacés. L'ONU est prête à répondre à l'appel du Gouvernement qui en a fait la demande, mais il y a des conditions préalables à remplir. Il faut que les tendances d'évolution que nous avons observées durant la période considérée perdurent. Il faut aussi que la sécurité des conditions de vie et d'accès soit renforcée sur tout le territoire des cinq États. Il faut enfin que la MINUAD de même que les acteurs de la protection et du développement bénéficient partout d'un accès sans entrave.

79. Malgré les tendances d'évolution favorables observées dans la période considérée, les droits des civils demeurent compromis par tous les éléments armés, que ce soient le Gouvernement, les rebelles, les milices, les criminels ou les éléments tribaux participant aux hostilités. La vulnérabilité de ces populations exposées aux massacres, aux agressions sexuelles, à la destruction de leurs foyers et à la nécessité de se déplacer est inacceptable. C'est au Gouvernement qu'il incombe au premier chef d'assurer la protection de ses administrés, et je l'engage à faire davantage pour protéger les droits fondamentaux des habitants du Darfour. La MINUAD et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sont prêts à appuyer pour renforcer ses capacités de protection. La première étape consiste à mettre fin à toutes les violences et à assurer l'accès à la population.

80. J'appelle le Gouvernement et les mouvements non signataires à mettre à profit les efforts de mon Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint pour les amener à négocier directement. À ce propos, je salue les mesures prises par le Gouvernement en faveur d'un dialogue national sans exclusive. Un tel dialogue pourrait offrir une chance de traiter les revendications politiques et d'ouvrir la voie à une paix durable dans tout le Soudan. La mise en œuvre par le Gouvernement de son engagement de créer un climat favorable au dialogue national serait essentielle comme signe concret d'un processus crédible, transparent et sans exclusive.

81. On ne peut qu'applaudir à tout ce que font les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour pour tâcher de lui assurer une application effective. Je remercie en particulier le Gouvernement du Qatar de ses généreuses contributions à la mise en œuvre des dispositions de ce document, notamment aux fins du processus interne de dialogue et de consultations au Darfour et de la stratégie de développement de ce pays. J'apprécie tout particulièrement à cet égard sa contribution généreuse au Fonds pour la reconstruction et le développement du Darfour.

82. Des progrès ont certes été accomplis, mais il y a encore à faire pour assurer l'impact voulu à l'action sur le terrain, et en particulier pour s'attaquer aux

conditions dans lesquelles vivent les déplacés et les autres personnes touchées par le conflit au Darfour. Il est nécessaire de mettre en place des mesures concrètes pour accélérer l'application du Document de Doha. Je demande aussi aux parties signataires d'assurer sans retard la création de mécanismes praticables pour s'attaquer aux conflits intercommunautaires, mettre en œuvre les dispositions du cadre en faveur de la paix qui intéressent la sécurité et traiter les problèmes de justice, de protection et de redressement économique et social.

83. J'ai le plaisir de noter que, cédant finalement à leurs arguments, les autorités étatiques ont autorisé les intervenants humanitaires à pénétrer dans la plupart des zones qui ont connu dernièrement des déplacements de population, notamment les localités de El Lait et El Taweisha dans le Darfour septentrional et le Darfour méridional, respectivement. Je prie le Gouvernement soudanais d'autoriser l'accès sans entrave du personnel humanitaire aux autres zones du Darfour septentrional et central et de la région du djebel Marra oriental où l'aide humanitaire continue à manquer, surtout pour la santé, l'eau, la voirie, l'hygiène, la sécurité alimentaire et les services de subsistance, à une population estimée à 100 000 personnes.

84. Malgré les progrès accomplis, la situation demeure extrêmement précaire au Darfour, où un grand nombre de déplacés et d'autres personnes ont besoin d'une aide humanitaire, et la réduction des effectifs humanitaires n'a fait que l'exacerber. J'en appelle au Gouvernement pour qu'il garantisse aux intervenants humanitaires la possibilité d'opérer au Darfour pour aider à répondre aux besoins essentiels de ces populations et me tourne vers les donateurs en leur demandant de fournir les ressources financières nécessaires pour leur permettre de parvenir jusqu'à elles.

85. Au cours des derniers mois, forte de l'appui des pays qui lui fournissent des contingents et du personnel de police, et de celui de l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD a fait des progrès appréciables dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen stratégique. Elle a rationalisé ses composantes autour de ses grandes priorités et renforcé sa coordination stratégique et opérationnelle pour faire en sorte que toutes ses ressources produisent le maximum d'effet sur le terrain. Je félicite la direction de la MINUAD du dévouement et de la détermination dont elle a fait preuve dans la conduite de cette opération.

86. Il me semble que la concentration de la Mission sur les trois priorités stratégiques et le travail qui a été fait pour accroître son efficacité ont fait sentir leur effet sur le terrain. Nos militaires et notre police prennent davantage l'initiative, et l'activité des diverses composantes de la Mission, notamment avec l'équipe de pays des Nations Unies, est peu à peu rationalisée autour d'actions communes.

87. Je tiens à adresser mes plus vives condoléances au Gouvernement rwandais et à la famille du soldat rwandais de la paix tombé le 24 mai à Kabkabiya. Ce soldat rwandais a trouvé la mort en service, alors qu'il prenait l'initiative d'une mesure énergique pour protéger des civils. Sa conduite fait honneur à sa mémoire.

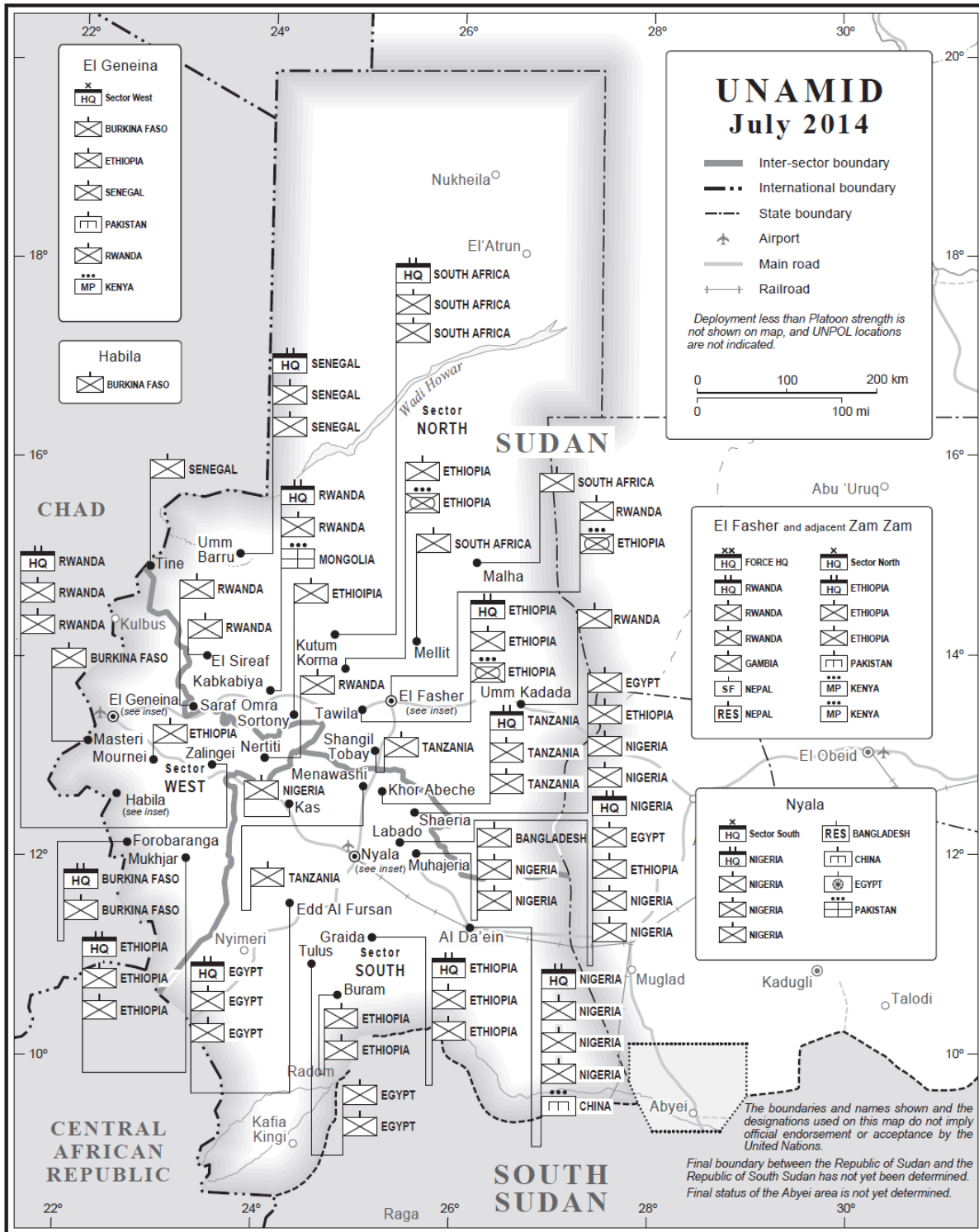
88. Le 30 juillet 2013, le Conseil de sécurité a pris la résolution 2113 (2013), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUAD d'un an, jusqu'au 31 août 2014, demandé à l'ONU de procéder, en consultation avec l'Union africaine, à un examen prospectif des progrès accomplis par la Mission dans l'exécution de son mandat, compte tenu des changements et faits nouveaux intervenus au Darfour depuis sa création, et m'a prié de lui présenter avant la fin de février 2014 un rapport sur cet examen. Le 3 avril 2014, dans sa résolution 2148 (2014), le Conseil de sécurité

approuvait les conclusions dudit examen, exposées dans mon rapport du 25 février 2014 (S/2014/138), et indiquait son intention de suivre de près la mise en œuvre de ses recommandations et la rationalisation de la Mission. Comme je le notais dans ce même rapport, je compte formuler de nouvelles recommandations sur la configuration de la MINUAD au premier trimestre de 2015, en attendant les conclusions d'un examen très serré des résultats de la première année de travail pour accroître l'impact et l'efficacité de la MINUAD.

89. Pour le moment, dans son communiqué PSC/PR/COMM. (CDXLVI) du 16 juillet, adopté à la suite de sa réunion du 9 juillet consacrée à la situation au Darfour et aux activités de la MINUAD, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a salué les progrès réalisés dans les secteurs correspondant aux priorités stratégiques de la Mission et dans la mise en œuvre du Document de Doha, tout en appelant toutes les parties à renouveler leur engagement de trouver une solution pacifique au conflit, et il a décidé de proroger le mandat de la Mission. Le Conseil de l'Union africaine a prié le Conseil de sécurité d'envisager lui aussi une prorogation d'un an du mandat de la MINUAD. Vu les progrès accomplis à ce jour, je recommande au Conseil de sécurité d'envisager de proroger le mandat de la MINUAD jusqu'au 31 août 2015, sans préjudice des autres recommandations que je pourrais faire à la suite de l'examen évoqué plus haut des progrès de la mise en œuvre des résultats de l'examen stratégique.

90. Pour conclure, je tiens à remercier le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint, M. Mohamed Ibn Chambas, ainsi que tout le personnel, féminin et masculin, de la Mission, qui continuent à travailler sans relâche à la protection des civils et à la promotion de la paix au Darfour. Je tiens aussi à dire à tout le personnel humanitaire combien j'apprécie ses efforts résolus pour venir en aide aux gens qui sont dans le besoin et pour améliorer leur sort dans les situations souvent très difficiles que l'on observe au Darfour.

Annexe



Map No. 4327 Rev. 15 UNITED NATIONS
July 2014

Department of Field Support
Cartographic Section